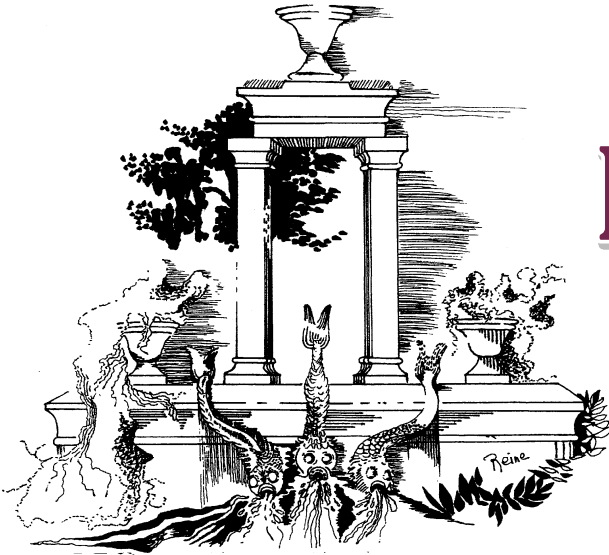


Bulletin municipal 2013

ORTHEVILLE



TOURNESOLS À MONEIN



LE MOT DU MAIRE

2014 sera marquée par le renouvellement des conseils municipaux.

Elu en 1989 adjoint au maire et depuis 1995 maire d'Orthevielle, je ne désire pas me représenter aux prochaines élections. Je reconnais que la fonction de maire est humainement captivante, mais il faut aussi savoir tourner la page et faire confiance à des personnes motivées.

Je remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont aidé dans cette tâche, notamment le personnel communal, les divers conseils municipaux et ma garde rapprochée, les adjoints au maire.

Tous ensemble, nous avons œuvré pour continuer d'améliorer le quotidien des Ortheviellois. La commune, avec l'aide de l'intercommunalité, se trouve dotée de structures permettant d'appréhender l'avenir sereinement, ceci avec une pression fiscale modérée, des réserves foncières intéressantes, et un endettement réduit.

J'espère, comme vous certainement, que ceux qui demain auront la charge de gérer notre commune, sauront le faire avec discernement.

Bien à vous,

Marc Péducasse.

BUDGET 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

011 – CHARGES DE CARACTERE GENERAL		210 800
• Eau – assainissement	4 000	
• Electricité – Gaz	20 000	
• Combustible	12 000	
• Carburants	1 500	
• Fournitures entretien	3 500	
• Fournitures petit équipement	4 000	
• Vêtements de travail	1 400	
• Fournitures administratives	4 000	
• Livres, disques, cassettes...	600	
• Fournitures scolaires	5 000	
• Autres fournitures	700	
• Sous-traitance générale	2 000	
• Location de matériel	2 000	
• Entretien des bâtiments	40 000	
• Entretien de la voirie	40 000	
• Entretien du matériel roulant	8 000	
• Entretien autres biens mobiliers	3 000	
• Maintenance	6 000	
• Primes d'assurances	13 000	
• Documentation générale	2 300	
• Versement organisme de formation	2 000	
• Autres frais divers	4 000	
• Indemnité comptable	1 000	
• Honoraires	1 000	
• Frais d'actes et de contentieux	1 500	
• Annonces et insertions publications diverses	1 000	
• Fêtes et cérémonies	5 500	
• Catalogues et Imprimés	600	
• Divers	6 800	
• Voyages et déplacements	500	
• Missions	1 000	
• Frais d'affranchissement	1 700	
• Frais de télécommunications	5 000	
• Concours divers – Cotisations	2 000	
• Remboursement frais	1 000	
• Autres services extérieurs	500	
• Taxes foncières	2 700	
012 – FRAIS DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		270 700
• Cotisations CNEPT – CDG	3 900	
• Cotisations au FNAL	300	
• Personnel titulaire	155 000	
• Personnel non titulaire	21 000	
• Autres emplois d'insertion	8 500	
• Cotisations URSSAF	37 000	
• Cotisations Retraite	36 000	
• Cotisations ASSEDIC	2 000	
• FNC supplément familial	3 000	
• Cotisations organismes sociaux	2 000	
• Cotisations Médecine du Travail	1 000	
• Autres charges	1 000	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		135 311
• Indemnités de fonction	30 000	
• Cotisations retraite	1 200	
• Formation Elus	500	
• Créances admises en non-valeur	1 000	
• Service Incendie	15 521	
• Contribution organismes divers	63 000	
• Autres contributions	3 000	
• Participation organismes rattachement	2 000	
• Subvention fonct. CCAS	5 000	
• Subventions aux associations	14 090	

BUDGET 2013

66 - CHARGES FINANCIERES	5 000
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Intérêts des emprunts</i> 4 000 • <i>Autres charges financières</i> 1 000 	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 100
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secours et charges exceptionnelles</i> 	
022 DEPENSES IMPREVUES	29 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	269 012
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 684
<i>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>927 607</i>

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	18 290
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Garderie</i> 2 400 • <i>Redevance d'occupation domaine public</i> 1 350 • <i>Locations diverses</i> 500 • <i>Reversement par organisme rattachement</i> 14 040 	
73 - IMPOTS ET TAXES	291 016
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contributions directes</i> 203 220 • <i>Reversement taxe professionnelle</i> 76 796 • <i>Taxe sur pylône électrique</i> 6 000 • <i>Taxe additionnelle. Droits mutation.</i> 5 000 	
74 - DOTATIONS - PARTICIPATIONS	165 060
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dotation forfaitaire</i> 139 220 • <i>Dotation élus locaux</i> 2 700 • <i>Dotation de recensement population</i> 1 961 • <i>Compensations sur T.H., T.F.</i> 21 179 	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Revenu des immeubles</i> 23 000 	
013 - ATTENUATION DE CHARGES	24 000
<i>(Remboursement de rémunérations de personnel)</i>	
022- EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2012 REPORTE	406 241
<i>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</i>	<i>927 607</i>



CONTRIBUTIONS DIRECTES

Recouvrement par la COMMUNE

CONTRIBUTIONS DIRECTES	BASES IMPOSITION COMMUNE 2013	TAUX COMMUNAUX 2012	TAUX COMMUNAUX 2013	PRODUITS 2013
Taxe habitation	663 700	14.13	14.13	93 781
Foncier Bâti	557 200	13.68	13.68	76 225
Foncier non bâti	55 100	60.28	60.28	33 214
TOTAUX				203 220

BUDGET 2013

Recouvrement par la COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays d'Orthe

CONTRIBUTIONS DIRECTES	BASES IMPOSITION COMMUNALES 2013	TAUX 2012 COMMUNAUTE DE COMMUNES	TAUX 2013 COMMUNAUTE DE COMMUNES	PRODUITS 2013
Taxe d'habitation	663 700	10.62	10.62	70 485
Foncier bâti	557 200	1.92	1.92	10 698
Foncier non bâti	55 100	9.04	9.04	4 981
TOTAL				86 164

DOTATION DE COMPENSATION reversée à la Commune par la Communauté de Communes au titre de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) 76 796 €



SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

020 – Dépenses imprévues	19 100
16 – EMPRUNTS	58 900
23 – IMMOBILISATIONS <i>(Acquisitions matériel et Travaux sur bâtiments existants et réserves affectées)</i>	404 029
041 – OPÉRATIONS PATRIMONIALES	106 150
RESTES A RÉALISER N-1	59 454
<u>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>647 633</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

R001 – SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ POSITIF	18 771
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 343
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	269 012
10 – DOTATIONS - FONDS DIVERS <i>* Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	70 270 59 454
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	177 403
040 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS	2 684
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	106 150
<u>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>647 633</u>



BUDGET 2013

Subventions communales

<i>Amicale des retraités</i>	1 450
<i>Anciens combattants (ACPT-CATM)</i>	200
<i>Association communale de chasse</i>	200
<i>Association Parents Elèves</i>	350
<i>Association sportive Orthevielloise</i>	1 850
<i>Association conjoints survivants</i>	50
<i>Canot Club des Gaves</i>	80
<i>Comice Agricole</i>	80
<i>Comité des Fêtes Orthevielle</i>	2 900
<i>FNATH-S. Peyrehorade</i>	30
<i>Coopérative Scolaire</i>	3 000
<i>Coopérative Scolaire</i>	1 300
<i>Ecole de Judo</i>	80
<i>Ecole de foot</i>	80
<i>Ecole de rugby</i>	80
<i>Musicale des Gaves</i>	450
<i>Musicale des Gaves</i>	30
<i>Clique d'Aspremont</i>	450
<i>Prévention routière</i>	270
<i>Les Amis des Eglises Anciennes</i>	80
<i>Val d'Adour Maritime</i>	80

Subventions de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

<i>Aide à domicile en milieu rural</i>	5 000
<i>Archers St Lon</i>	460
<i>Asso.Sportive Collège Peyrehorade</i>	1 650
<i>Asso.Sportive Lycée Professionnel</i>	670
<i>Asso.des Amis du Carcoilh</i>	9 000
<i>Basket Pays d'Orthe</i>	1 950
<i>Canot club des Gaves</i>	1 950
<i>Centre culturel du Pays d'Orthe</i>	1 000
<i>CLES Assoc. Aide aux chomeurs</i>	800
<i>Culture du Cœur des Landes</i>	150
<i>Foyer socio Educatif collège Peyrehorade</i>	1 880
<i>Los Gascons deu Kiwi</i>	300
<i>Comice Agricole</i>	300
<i>Foire Agricole</i>	300
<i>Orthe Emoi</i>	4 500
<i>Lous Gaouyous</i>	2 300
<i>Groupe vocal Orthe en Sol</i>	300
<i>Handi Aide</i>	300
<i>La Musicale des Gaves</i>	1 000
<i>Les Bleuets Labatut</i>	460
<i>Association Omnisport et arts martiaux</i>	460
<i>Peyrehorade Sport football</i>	1 950
<i>Peyrehorade sport rugby</i>	2 650
<i>Peyrehorade sport rugby – Ecole</i>	1 950
<i>Peyrehorade Sport Cyclisme</i>	460
<i>Tour du Pays d'Orthe</i>	2 300
<i>Pays d'Orthe Main nue</i>	460
<i>Peyrehorade sport Judo</i>	1 950
<i>Tennis de table (Sorde l'Abbaye)</i>	460
<i>Volley Club du Pays d'Orthe</i>	1 950
<i>P.S. Nautique</i>	1 950
<i>Centre de loisirs maternel</i>	94 000
<i>Ludothèque l'Amuse d'Orthe</i>	8 500

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL DES PRINCIPALES PRÉVISIONS

RESTE A RÉALISER 2012 :	59 454	COMPLÉMENT	TOTAL
Acquisition matériel	10 277	8 000	18 277
Agencements, aménagements (voirie)		373 206	373 206
Travaux cimetièrre	10 177	9 823	20 000
Cantine	5 000		5 000
Signalétique	2 000	3 000	5 000
Travaux Bâtiments	30 000	10 000	40 000
Cuisines salle polyvalente	2 000		2 000

Travaux

Travaux écoulement eaux pluviales Rte Bayle	1 652 €
Aménagement et fourniture columbarium	11 314 €
Aménagement allée centrale cimetièrre	4 150 €
Travaux électricité bureau mairie	717 €
Création points containers semi-enterrés	30 590 €

Acquisition de matériel

Signalétique	2 295 €
Cumulus électrique cantine	1 555 €
Structure jeux école	2 985 €
Tapis + Chariot transport école	1562 €
Matériel informatique	2 684 €
Nettoyeur haute pression-Taille haie	1 245 €
Illuminations	2 716 €

Bâtiments

Pas de gros travaux cette année en ce qui concerne les bâtiments, mais plutôt de l'entretien.

- ♦ **Le chauffe-eau de la cantine, qui a montré à plusieurs reprises des défaillances, a été remplacé (1554.80 €) et une douchette à été mise en place à la grosse plonge afin de faciliter le rinçage des plats et des couverts (819.26 €).**
- ♦ **Toujours pour la cantine, les normes évoluant sans cesse, la cuve de gaz a dû être déplacée et mise hors sol à l'extérieur de la cour de récréation. Travaux pris en charge par la société PRIMAGAZ.**
- ♦ **A l'école primaire, une étude est en cours pour le remplacement des radiateurs électriques anciens par un système plus économe en énergie. Cela engendrera obligatoirement l'isolation des plafonds (selon les normes en vigueur) des 3 salles de classe. Un dossier d'équipement des territoires ruraux (DETR) à été déposé afin de percevoir une éventuelle aide de l'état.**
- ♦ **Dans la salle de rangement de la salle polyvalente le sol a été refait par l'entreprise de M. GUILHEMOTONIA suite à l'apparition de nombreuses fissures. Ce sol à été rénové par un système à base de résine. Ces travaux ont été pris en charge par cette même entreprise (garantie décennale).**
- ♦ **L'abri bus situé derrière le fronton, va subir quelques réparations. En effet, suite à du vandalisme, les dalles et descentes d'eaux pluviales ont été dégradées. Le coût de la réparation s'élève à 496,34€.**
- ♦ **Enfin à la mairie, la mise à jour du système informatique a nécessité la modification du câblage afin de pouvoir travailler en réseau (fax, photocopieur, imprimante, etc.). L'installation a été réalisée par la SARL LAFOURCADE pour un montant de 717,60€.**

Voirie

Le programme estimatif Voirie pris en charge par la Communauté des Communes du Pays d'Orthe s'élève à 520 000€

- A Orthevielle cette année, les travaux de réfection de voirie en enrobé sont prévus route des Gaves et route de Libarey.

Bélus	25 600 €	Peyrehorade	79 700 €
Cagnotte	26 900 €	Port de Lanne	24 000 €
Cauneille	29 600 €	St Etienne d'Orthe	30 600 €
Hastingues	29 600 €	St Cricq du Gave	17 000 €
Oeyregave	16 000 €	St Lon les Mines	45 600 €
Orthevielle	26 850 €	Labatut	59 600 €
Pey	27 300 €	Sorde l'Abbaye	26 800 €

Salubrité

- Installation de 6 nouveaux conteneurs semi-enterrés (rue Bergès, route de Libarey, rue de Mongay, rue de la poste, carrefour de Spalette et Charpan, route des lavoirs)

Sécurité

- Création d'une allée piétonne entre la RD 330 et le lotissement Bergès

Cimetière

- Columbarium de 12 cases et jardin du souvenir
- Création d'une allée centrale (accès handicapé)



Cimetière & Columbarium

Suite à l'extension du cimetière et à l'implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir, le conseil municipal a délibéré en date du 18 septembre pour mettre en vigueur les nouveaux tarifs.

Concessions Cimetière

Dimensions	Durée: 30 ans	Durée: 50 ans
2m x 1.50m (2 places)	300 €	450 €
2m x 2.50m (4 ou 6 places)	450 €	750 €

Concessions Columbarium

Conformément aux dispositions de l'article L 2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le columbarium d'Orthevielle est affecté au dépôt des urnes funéraires contenant les cendres :

- * Des personnes incinérées domiciliées à Orthevielle ou tributaires de l'impôt foncier
- * Des autres personnes incinérées décédées à Orthevielle
- * Par exception et sous l'accord du Maire, des personnes décédées ayant un lien de parenté avec un ayant droit titulaire d'une concession familiale.

Les demandes de concession de case de columbarium sont déposées à la mairie soit au moment du décès, soit pourront faire l'objet de réservation. La concession ne prend effet qu'à la date de signature de l'arrêté et qu'après règlement du tarif correspondant au type de concession accordé, auprès de la Trésorerie de Peyrehorade.

Conformément à l'article R. 2213-38 du code général des collectivités territoriales, l'identification des personnes inhumées au columbarium se fera par apposition d'une plaque normalisée qui comportera les noms, prénoms, dates de naissance et de décès de la personne incinérée. Cette plaque, fournie par la commune, est comprise dans le prix de la concession. La famille restera propriétaire de cette plaque au terme de la concession.

Dimensions	Durée: 15 ans	Durée: 30 ans
CASE 2 URNES	400 €	800 €
CASE 4 URNES	550 €	1 100 €

Jardin du souvenir

Il est destiné à la dispersion des cendres des personnes appartenant à l'une des catégories précitées ayant manifesté la volonté que leurs cendres y soient répandues. La dispersion est accordée par le Maire sur justification écrite des dernières volontés du défunt ou , à défaut, sur la demande écrite des membres de la famille ou d'un représentant légal ayant qualité pour pourvoir aux obsèques ou à la crémation. Pour l'identification du défunt dont les cendres seront dispersées, une plaque fournie et facturée par la commune au prix de 75 € sera apposée sur les colonnes prévues à cet effet.

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sans fourniture de plaque mais avec inscription sur le registre communal se fera à titre gracieux.

Ecoles Primaire & Maternelle

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Port de Lanne pour l'école primaire est toujours en place. L'école maternelle reste de la compétence de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

A Orthevielle,

- Mme **Chrystel PICARD**, directrice d'école
- Mme **Isabelle MIREMONT**
- Mme **Brigitte CAPIN**
- Mme **Anne Marie CHARLET MARTIN**

A Port de Lanne,

- Mme **Céline FARLET**, directrice d'école
- Mme **Géraldine LARRIEU**
- M. **Didier LACAULE**

Dans la classe de GS – CP, Isabelle MIREMONT, est en formation pendant trois mois ; elle est remplacée par Cécile DUMERGUE. Une Assistante de Vie Scolaire (A.V.S.) intervient trois jours par semaine pour s'occuper d'un enfant à mobilité réduite.

EFFECTIF 2013/2014 par cycle et par site

Orthevielle :

- **Maternelle** : (46 élèves)
- PS : 23 élèves
- MS : 23 élèves

- **Primaire** : (47 élèves)
- GS : 14 élèves
- CP : 22 élèves
- CE 1 : 11 élèves

Port de Lanne : (76 élèves)

- CE 1 : 9 élèves
- CE 2 : 24 élèves
- CM 1 : 19 élèves
- CM2 : 24 élèves

HORAIRES SCOLAIRES

9 h 10 -12 h 10 et 13 h 40 -16 h 40.

FORFAITS PÉDAGOGIQUES

Fixés par le Conseil Municipal pour les classes de primaire

- 70 €/enfant/an pour les fournitures scolaires
- 25 €/enfant/an pour les voyages scolaires
- 250 €/classe pour la coopérative scolaire

Fixé par la Communauté des Communes du Pays d'Orthe pour les classes de maternelle

- 65 €/enfant/an pour les fournitures **et** les voyages scolaires

GARDERIE

Ce service est ouvert aux enfants fréquentant les écoles du R.P.I. ainsi que le collège. Il est assuré par Aline LATAILLADE agent d'animation permanent, plus un agent en renfort au dessus de 20 enfants présents à la garderie.

A la demande de quelques parents et à titre expérimental, depuis la rentrée de septembre, la garderie ouvre ses portes ¼ d'heure plus tôt, soit 7h15 - 9h / 16h40 - 18h30. Le tarif est de 0.60 €/heure.

Pour l'année scolaire, le coût de ce service a été de 12 418 €. La participation des utilisateurs est de 3046 €. Le solde de 9371 € est pris en charge par la commune

CENTRES DE LOISIRS PRIMAIRE & MATERNEL

Depuis le 1er juillet 2008, le centre de loisirs maternel pour les enfants de 3 à 6 ans a ouvert ses portes dans les locaux de l'école maternelle de Saint Lon Les Mines.

Ce service, comme celui du centre de loisirs primaire, est ouvert tous les mercredis, pendant les petites vacances (sauf celles de Noël) et pendant les vacances d'été.

Cette année, une dizaine d'enfants de notre village ont fréquenté les divers centres de loisirs.

Nouveauté : depuis septembre 2013, un nouveau pôle d'accueil a ouvert ses portes le mercredi de 7 h 30 à 11 h 30 à Labatut pour les enfants qui n'ont pas classe. Un bus est mis à la disposition du Centre de Loisirs afin de ramener les enfants déjeuner dans leur site respectif Peyrehorade ou Saint Lon Les Mines selon leur âge.

VOYAGES PÉDAGOGIQUES

La Mairie attribue une somme de 60 € à chaque enfant scolarisé au collège ou au lycée qui participe à un voyage scolaire en France ou à l'étranger. Pour la percevoir, il suffit de déposer la facture du voyage ou une attestation de participation et un RIB au secrétariat de Mairie.

PRÉVISIONS DE TRAVAUX

Changement des rideaux par des stores intérieurs
Isolation et radiateurs

INVESTISSEMENTS

Structure de jeux extérieurs	2 985.22 €
10 tapis de sol + chariot de transport	1 561.88 €
Cumulus cantine	1 554.80 €

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire est entrée en application à la rentrée 2013.

La durée hebdomadaire d'enseignement reste identique (24h) mais les heures sont réparties en 9 demi-journées, ce qui implique le mercredi matin.

La journée d'enseignement doit être de 5h30 maximum, la demi-journée ne doit pas excéder 3h30 et la pause méridienne est de 1h30.

La mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires fait terminer les cours à 15h55. Dans ce contexte, il est demandé aux municipalités de mettre en place des Temps d'Activités Périscolaires (culturelles, sportives, récréatives, citoyennes), soit 3 fois 1 heure, soit 4 fois 45 minutes. Ces activités sont facultatives, et à Orthevielle, elles seront gratuites. Elles auront lieu les lundi, mardi jeudi et vendredi de 15h55 à 16h40.

Les communes d'Orthevielle et de Port de Lanne dont les écoles sont en RPI ont obtenu le report de cette mesure à la rentrée 2014.

C'est surtout la mise en place des modalités d'accueil des élèves sur le temps périscolaire qui posait problème. Il nous a semblé impossible dans un délai aussi court de formaliser un projet éducatif de qualité, concerté et réfléchi.

Pour nous aider à accomplir cette nouvelle tâche, l'Etat devrait nous allouer 50 € par élève

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe est porteuse du Projet Educatif Territorial qui sera mis en œuvre conjointement par la CCPO et les 15 communes membres. Il prendra en compte les enfants et adolescents de 0 à 18 ans et sera élaboré pour 3 ans (2014-2016).

Ce projet a vocation à réunir tous les acteurs éducatifs du territoire afin de mettre en œuvre une continuité éducative, en favorisant les complémentarités, les coopérations et le partenariat. C'est un outil permettant de tendre vers une offre éducative mieux adaptée et de qualité.

L'état des lieux du territoire est la première étape de cette démarche. Au-delà de la collecte et de l'analyse de données chiffrées réalisées au cours de l'été 2013, ce diagnostic s'appuie sur les services existants et sur la connaissance du territoire par les acteurs éducatifs.

Après l'élaboration en concertation avec les acteurs locaux, le projet finalisé sera soumis à l'approbation des élus début 2014.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PEDT

- **Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des adolescents.**
 - Promouvoir une égalité dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques et socioculturelles
 - Promouvoir une égalité dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation et d'insertion sociale.
 - Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et adolescents
 - Participer à la construction d'une citoyenneté active par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes
 - Accompagner les parents dans la parentalité
- **Développer le réseau éducatif territorial**
 - Renforcer les partenariats et le travail en réseau
 - Mutualiser les espaces et moyens
 - Favoriser la circulation de l'information

ELECTIONS 2014

23 & 29 mars 2014 : Elections municipales
25 mai 2014 : Elections européennes

Pour participer à ces élections, citoyens français et membres de la communauté européenne devront être inscrits sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 2013.

Pour ce faire, se présenter en mairie muni (e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Pour voter, il faudra présenter sa carte d'électeur **et** sa carte d'identité.

INTERNET EN ACCÈS PUBLIC

Dans le cadre de développement de l'accès de la population à Internet et de l'utilisation des outils multimédias, la commune d'Orthevielle avec le soutien de la CCPO souhaite développer un @ccès Public Informatique (@PI) sur la commune.

Courant janvier 2014, à l'accueil de la mairie seront installés un ordinateur et une imprimante avec connexion Internet accessibles au public aux heures d'ouverture du secrétariat.

De plus, L'@MI de Peyrehorade en plus des ateliers d'initiation informatique, vidéo conférence, accès libre service..., a mis en place un nouveau service : Déclarations d'impôts, assurance maladie, Caf, recherche d'emploi avec si besoin l'aide de l'animatrice le mercredi matin de 10h à 12h.

Renseignements téléphoniques au 05 58 77 90 26

INTERNET CHEZ SOI

Chaque foyer non éligible ou mal desservi par l'ADSL peut grâce au satellite accéder à Internet avec une parabole. NORDNET, filiale d'Orange vient de proposer à l'Association des Maires des Landes une offre de réduction de 200 € à valoir sur l'achat d'un kit de connexion.

Les Ortheviellois ayant des difficultés d'accès à Internet par l'ADSL, après vérification de leur éligibilité, peuvent bénéficier d'une offre de réduction sous forme de coupon de réduction à retirer au secrétariat de mairie.

Lotissement « Les Hauts de Monein »

Le dossier technique du lotissement communal « les Hauts de Monein » est quasiment bouclé. D'une surface totale de 4 hectares, la 1ère phase se fera sur 2,3 hectares environ et se composera d'une vingtaine de lots.

Le Comité Ouvrier du Logement (COL) se propose de construire 6 à 8 maisons en accession sociale à la propriété à condition que la commune cède gratuitement 2000 m² de terrain. Mesure adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 4 juillet 2013.

Renseignements à la mairie sur ce projet

Personnel communal

A compter du 1er janvier 2013, le conseil municipal a décidé de participer au financement de la prévoyance garantie de salaire facultative des employés municipaux et à la mutuelle santé sous réserve que celle-ci soit labélisée

- ◆ Participation garantie salaire 15€brut/mois
- ◆ Participation mutuelle santé 15€ brut/mois

Promotion

La commission administrative paritaire départementale a émis un avis favorable à la proposition d'inscription au titre de la promotion interne de Marie Reine Dulhoste actuellement rédacteur 1ère classe sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial avec effet au 1er juillet 2013.

En réunion du conseil municipal du 18 septembre 2013, M. le Maire a félicité Marie Reine pour sa promotion et l'assemblée a décidé la création de cet emploi à compter du 1er janvier 2014

Médaille Jeunesse et sport

Sur proposition de M. Le Maire en 2012, Le 27 novembre dernier, M. le Préfet des Landes a remis à Jean Marc Dulucq la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports Promotion du 1er janvier 2013, pour ces 35 années au service de l'Association Sportive d'Orthevielle et de l'école de Pelote .

Garage Sitcom

Depuis le mois de juillet, la CCPO a mis à disposition du Sitcom un bâtiment technique dans la zone artisanale du Tourneur (derrière les cars Sarro), libérant ainsi le local mis à disposition par la commune au bourg. Ce nouveau bâtiment comprend un parking pour les véhicules de collecte des ordures ménagères, une aire de lavage, des sanitaires, et des parkings pour le personnel . Le coût annuel de location est de 2400€.

Limites d'agglomération

Depuis plus de 20 ans, nous alertons la Préfecture des Landes sur la dangerosité de la RD 817 en sa partie agglomérée, notamment du carrefour de la RD 33 jusqu' à celui de Monein. Après notre dernier courrier suite à l'accident mortel du 31/12/2012, le Préfet et le Conseil Général des Landes ont décidé de repousser les limites d'agglomération en direction de Port de Lanne à la hauteur de carrefour de la route de Lahourcade, limitant ainsi la vitesse à 70km/h et l'interdiction de dépassement sur une zone plus longue. La mise en place d'un radar pédagogique est à l'étude.

Affaire de Bertier

Par arrêté du 17 septembre 2011, la mairie s'est opposée à la déclaration de travaux d'implantation de clôture et portail de Mme de Bertier, chemin de Marticot.

Cette dernière a fait appel de cette décision devant le tribunal administratif de Pau qui l'a rejeté le 19 février 2013.

La plaignante s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'Etat, demandant d'annuler le jugement du TA, de faire droit à ses conclusions d'instance et de mettre à la charge de la commune les entiers dépens ainsi qu'une somme de 3000 €. Faute de présentation d'un mémoire de la défense dans les délais impartis, le Conseil d'Etat a donné acte du **désistement de Mme de Bertier.**

Inondations

Suite à la pluviométrie exceptionnelle du mois de juin, de nombreuses cultures ont été détruites par inondation ou coulée de boues, et la voirie endommagée en certains endroits. Nous avons donc demandé au Préfet des Landes la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer la reconnaissance de calamités agricoles. Le ministère de l'intérieur par arrêté du 28 juin a reconnu **l'état de catastrophe naturelle et le ministère de l'agriculture a validé le 25 juin l'état de circonstances exceptionnelles.**

Les demandes d'indemnisation des agriculteurs devront se faire du 1er au 21 décembre 2013 par l'outil TELECALAM <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr//Comite-national-de-gestion-des>

Fleurissement



La météo capricieuse du printemps dernier avec averses et températures hivernales jusqu'en juin n'a pas eu raison de la ténacité de nos fidèles jardiniers. Lors de notre passage fin juillet, les entrées, balcons et terrasses arboraient comme chaque année de magnifiques jardinières et potées colorées faisant oublier ce début de saison frileux.

Le 4 juillet dernier, nous avons reçu la commission régionale des villes et villages fleuris. Après une présentation sans faute du dossier technique par Monsieur le Maire mettant en avant tous les travaux et évolutions environnementales depuis leur dernier passage, la visite du bourg et de ses massifs s'est déroulée sous une pluie abondante. Malgré tout, la commission a beaucoup apprécié les différents choix de constitution des massifs, la conservation d'une partie des plants d'une année sur l'autre ainsi que l'utilisation de la plupart des autres espèces issues de notre propre production. Apprécié également le renouvellement des arbres bordant le fronton et les abords de la salle polyvalente. Nous avons aussi visité le jardin de l'école dont l'intérêt pédagogique a fortement séduit les personnes présentes. A l'issue de la visite nous avons glané quelques conseils sur le paillage limitant l'arrosage et l'entretien des massifs et apportant aussi un enrichissement du sol. Cet automne nous continuerons le renouvellement de certains arbres afin d'assurer une transition discrète de l'aménagement paysager du bourg.

Encore une fois nous tenons à remercier tous ceux qui œuvrent pour l'embellissement de notre commune ainsi que les employés municipaux pour la qualité de leur travail reconnu lors du passage de la commission régionale.



Palmarès concours Maisons fleuries

HORS CONCOURS

- I. **M. & Mme Etienne FORTASSIER**,
route de Lahourcade
- II. **M. & Mme Thierry LABORDE**,
rue de la fontaine
- III. **M. J. LIGNAU & Mme Françoise LAHITETE**,
impasse du Tourneur
- IV. **M. & Mme Roger LABORDE**,
impasse du Ristiou
- V. **M. et Mme Roger VINCENT**,
route du Bayle

FERMES

- I. **M. Noël LAPLACE**, chemin du Quillet
- II. **Mrs DOUSTEAU & SAUVAGNAT**,
chemin de Gestède
- III. **M. & Mme Henri SOULU**,
- IV. chemin de Corseils
- V. **Mmes Françoise & Karine LARTIGUE**,
chemin de Puyaire

VILLAS

- I. **M. Michel LAMARQUE & Mme Jackie JOIE**,
rue de la poste
- II. **M. Marc DUBRANA & Mme Eliane GUEDON**,
rue Bergès
- III. **M. & Mme Michel DATCHARY**,
rte de Lahourcade
- IV. **M. & Mme Patrick LABORDE**,
rue des Mimosas
- V. **M. & Mme Jean LABORDE**,
chemin de Gestède

BALCONS

- I. **M. & Mme Guy ROBERT**,
rue de la poste
- II. **M. & Mme Robert VICEDO**,
impasse Tartas
- III. **M. & Mme Jacques LARRIEU**,
rue de la Poste

ENTRÉES

- I. **M. & Mme Bernard POUYANNÉ**,
impasse Tartas
- II. **M. & Mme Joseph GOMES**,
chemin de Lartique
- III. **M. & Mme François CRUCHAGUE**,
chemin de Charpan

COMMERCES

- I. **M. & Mme Louis BRETTE**,
Ebénisterie, RD 817
- II. **M. & Mme Michel LABASTIE**,
restaurant La Ferme d'Orthe

Communauté des Communes du Pays d'Orthe



1993-2013 : 20 ans déjà

L'année 1993 a été une année intense pour les élus du Pays d'Orthe ; les négociations ont été menées bon train. Enfin en décembre, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe (CCPO) voyait le jour regroupant les communes du canton, sans la ville centre, Peyrehorade, mais avec Cagnotte, du canton de Pouillon. Depuis, Peyrehorade en 2002, puis Labatut en 2012, ont rejoint les précurseurs. Les compétences limitées en 1993 à la voirie, aux ordures ménagères, au développement économique et à l'aménagement du territoire, ont été élargies au fil des dossiers et de la volonté des communes. Début 2013, la CCPO regroupe 15 communes, 14300 habitants.

2013, en quelques repères

ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES MATERNELLES

Le nombre d'enfants est stable depuis trois ans, 340 enfants de 2 à 5 ans sont accueillis dans les 17 classes maternelles. Une nouvelle classe a été ouverte sur Bélus et une classe de TPS accueille treize enfants de deux ans à St Lon les Mines.

Les travaux d'extension et de rénovation du site de Peyrehorade, ont été finalisés pour la rentrée. Les accès ont aussi été revus à St Lon les Mines ; les travaux intérieurs seront réalisés pendant l'été 2014. Le mobilier de deux classes a été renouvelé; quatre classes ont été équipées de vidéo-projecteurs interactifs.

EMPLOI : ACTION ÉCONOMIQUE

L'écloserie d'entreprises, dans la zone artisanale « Au Tourneur » à Orthevielle, accueille depuis mars 3 entreprises soit une quinzaine d'emplois. Parmi elles, l'entreprise adaptée « Agrirenfort » emploie 6 personnes handicapées sur des missions de travaux agricoles.

A Peyrehorade, deux terrains aménagés ont été cédés à « Atout Vert », entreprise d'espaces verts, qui emploie 8 personnes, et à Maître Hermans, huissier de justice, pour y installer son étude.

A Hastings-Oeyregave, le syndicat mixte constitué avec le Conseil Général des Landes, a choisi après consultation la SATEL pour réaliser les travaux de la ZAC SudLANDES.

Le partenariat avec l'ADIE et le « Café Créateur » avec TecGeCoop participent à l'appui aux créateurs d'entreprises sur le territoire.

UN PATRIMOINE MAJEUR :

A Sorde l'Abbaye, le réfectoire du monastère, dernière phase de restauration de la partie centrale, a démarré en novembre. Les installations visuelles et sonores ont attiré un public plus nombreux, + 25 % en août. Les journées du patrimoine, en septembre, ont pâti des fortes pluies. En octobre, les amis de St Jacques, ont accompagné une centaine de randonneurs de Cagnotte à Sorde l'Abbaye, sur deux samedis ensoleillés.

A Hastings, le conseil communautaire s'est engagé dans l'achat et la mise en sécurité de la Maison des Jurats.

Communauté des Communes du Pays d'Orthe



SCOT : DERNIERS AJUSTEMENTS

Ce document d'urbanisme définit les conditions du développement du territoire pour les 20 ans à venir. Après enquête publique, les dernières modifications ont été apportées selon les recommandations des commissaires enquêteurs. Cette version finale soumise au conseil communautaire sera ensuite adressée à Monsieur le Préfet.

ACTION SOCIALE

Plus de 370 000€ seront nécessaires à l'équilibre de ces services qui multiplient les occasions d'échanges entre petits et grands.

Pour la petite enfance : la fréquentation du service est stable. Le Relais d'Assistantes Maternelles connaît toujours autant de succès : ateliers à Peyrehorade, Labatut et Orist, conférences pour les parents et les professionnelles, journée des assistantes maternelles. .

« 123...familles », la journée organisée à Bélus, a permis à près de 300 visiteurs de découvrir les services à destination des enfants et des jeunes, et de jouer en famille.

Sur le service d'aide à domicile, les interventions d'auxiliaires de vie sont plus nombreuses et plus complexes. L'organisation a été entièrement revue pour limiter le nombre d'intervenants auprès de chaque bénéficiaire. Une meilleure prise en compte des temps de trajets, l'équipement des agents en téléphone mobile, la prise en charge de la garantie maintien de salaire, ont participé à l'amélioration des conditions d'intervention du personnel.

Côté portage de repas, une deuxième tournée est maintenant nécessaire pour répondre à la demande des usagers.

ACCÈS A INTERNET : LE PAYS D'ORTHE S'ÉQUIPE

Ouvert en 2011, à Peyrehorade, les ateliers d'initiation de l'Atelier Multiservice Informatique sont toujours très fréquentés. Le réseau se complète maintenant de points d'Accès Public Informatique. Le premier a été ouvert à la mairie de Cagnotte au printemps. Cauneille et Orthevielle vont suivre.

MAIS 2013, C'EST AUSSI COMME EN 2012...

UN EFFORT FINANCIER SOUTENU SUR LA VOIRIE ET LES BÂTIMENTS

Voirie : chaque commune détermine ses priorités. La commission voirie, composée d'élus de chaque commune, après une visite sur le terrain définit le programme annuel. 650 000 € ont été consacrés à la voirie et aux ouvrages d'art.

Bâtiments de la CCPO : ils bénéficient d'un entretien régulier : chauffage à Labatut et à la crèche, machinerie de la piscine, store extérieur à l'Office de Tourisme, climatisation au multiple rural à Hastings, ...Les services techniques et le portage des repas sont maintenant installés dans de bonnes conditions dans le bâtiment construit dans la zone artisanale à Orthevielle. L'étude pour le chauffage de la piscine sera finalisée en décembre.

Solidarité

En assemblée générale le 29 avril 2013, le comité syndical a voté à l'unanimité la participation financière du SIBVA au maintien de l'alimentation en eau des personnes en difficulté et a décidé d'abonder le fonds départemental suivant les dispositions de la convention signée entre l'association des maires des Landes et le Conseil Général. Le montant de la participation financière 2013 est calculé en fonction du nombre d'habitants du syndicat (29 687 X 0.20) soit 5 937.40 €uros.

Prix de l'eau

Dans le cadre du projet de loi sur la tarification progressive de l'énergie, le SIBVA a jugé pertinent au départ de sa gestion en régie d'engager la démarche. Le principe de la tarification par tranche va réduire le prix des premiers m³ facturés avec une augmentation du prix de m³ au-delà d'un certain seuil, de manière à garantir un montant de recettes suffisantes à l'équilibre financier du service. Cette tarification progressive s'effectuera dans un premier temps sur la partie eau potable de la facturation, donc sur la totalité des abonnés.

TARIFS 2012	0 à 120 m ³	0.9976 €/m ³
	121 à 1100 m ³	1.2159 €/m ³
	1101 à 2200 m ³	1.1335 €/m ³

TARIFS 2013	0 à 10 m ³	0.40 €/m ³
	11 à 120 m ³	0.84 €/m ³
	121 à 2200 m ³	1 €/m ³

Non à la publicité subie !

Chaque foyer landais reçoit 43 kg/an de publicités et de journaux gratuits soit près de 5 500 tonnes de papier. Pour éviter ces quantités de publicités qui participent à l'augmentation des ordures ménagères, il suffit de dire « Non à la pub ».

En tant que consommateur, deux choix s'opèrent à vous :

« **La publicité vous intéresse, vous aimez la recevoir** » : pour tous ceux qui recherchent les promotions, et qui font, pour cela, le choix de recevoir les publicités, le bon réflexe consiste, après lecture, à les trier. En effet, déposées dans le conteneur papier du point tri, elles sont recyclées.

« **Vous ne voulez pas de pub dans votre boîte aux lettres** » : pour tous ceux qui reçoivent la publicité et qui la jettent sans l'avoir lue, une meilleure solution s'impose. En effet, il faut savoir que ces publicités « subies » participent à l'augmentation de la quantité d'ordures ménagères. Pour éviter cela, il suffit de dire « Non à la pub » en apposant un autocollant sur sa boîte aux lettres.

Moins de publicité, c'est autant de déchets évités

Apposer un autocollant « Non à la pub » sur sa boîte aux lettres permet de refuser les kilos de prospectus non désirés qui l'encombrent et de lutter ainsi activement contre le gaspillage du papier ; en effet, le nombre d'autocollants affichés aura une influence sur le nombre de tirages effectués par les distributeurs et permettra de réduire à terme la consommation inutile de papier et par voie de conséquence la quantité de déchets produits ! Pour information, **10 boîtes aux lettres avec un autocollant**, c'est environ **400 kg de papier en moins par an**. De plus, si cette initiative permet de limiter la publicité non adressée, elle n'empêche pas toutefois de recevoir le bulletin municipal ou toute autre information de sa collectivité.



Autocollant disponible en mairie

Association Communale de Chasse Agréée

Samedi 20 juillet s'est tenue l'assemblée générale de l'association communale de chasse devant un nombre de membres toujours trop faible. Des décisions importantes y ont été prises dans une ambiance parfois houleuse... Tant pis pour les absents !

- ◆ Tarif des cotisations : Une augmentation de la carte de 2 € demandée par l'AICA a été invalidée par le vote des 24 présents (cette augmentation n'ayant pas non plus trouvé majorité lors de l'AG de l'AICA), on reste donc au tarif de 30€ pour les chasseurs membres de droit et 60 € pour les facultatifs.
- ◆ La nouvelle réserve de chasse a été agréée par la DDTM : elle se situe au nord de la commune : depuis le Moulin à Vent (Entreprise Séosse/La Carmenté) jusqu'au secteur Balièyre, entre la limite commune de Port de Lanne et RD33 (des panneaux sont en place).
- ◆ Addi'chasse en Pays Landais est reconduit par de la Fédération des chasseurs des Landes pour accueillir des chasseurs temporaires : nous proposons la possibilité d'accueillir 10 chasseurs.
- ◆ Règlement de chasse : décision d'interdire le tir au vol de la palombe entre le 1^{er} octobre et le 20 novembre, la majorité des chasseurs qui se sont exprimés y étant favorable.

Pas de modification concernant les autres règlements.

- ◆ Rappel :
 - des consignes de sécurité en battues et de l'obligation de porter un gilet ou une casquette fluo,
 - du devoir de chacun de participer aux battues de régulation des nuisibles et plan de chasse.
 - du respect des réglementations.
- ◆ Carnet de prélèvement bécasses à retourner pour le 31 mars 2014.
- ◆ Lâchers de gibier : 200 faisans en 2012/2013 : Prévu 225 faisans pour 2013/2014, 11 lièvres et 8 lapins.

- ◆ Plan de chasse : 31 chevreuils pris en 16 battues. Reste 32 animaux à réaliser pour la prochaine campagne dont possibilité de 10 % en tir d'été en cas de dégâts sur cultures. La taxe reste à 20 € par bracelet. Un effort est demandé aux chasseurs pour participer aux battues, mais aussi pour dépecer et découper la venaison. Rappel de la réglementation relative à l'hygiène, à savoir l'examen des animaux par les personnes formées à cet effet et le remplissage des fiches devant suivre les morceaux de viande destinés aux repas.
- ◆ Renouvellement du tiers sortant : Les 3 membres renouvelables ont été réélus à l'unanimité par manque de candidature.
- ◆ Animaux nuisibles :
 - 7 renards, 11 ragondins, 29 corneilles, 3 pies et 4 fouines/putois/visons d'Amérique pris par les 3 piégeurs,
 - 5 renards au cours des battues.
- ◆ La fête de la chasse du 17 février a connu son succès habituel pour la 24^{ème} année consécutive.

La prochaine aura lieu le dimanche 16 février 2014.

- ◆ Local des chasseurs : Suite à une nouvelle effraction au mois d'août, des travaux de sécurisation des entrées ont été réalisés, ainsi qu'un nettoyage des alentours laissés trop souvent dans un état lamentable par des personnes venant « pique niquer » sur le site. Reste à réaliser un local pour l'éviscération aux normes.



Rendez-vous matinal au local de la Chasse

Anciens Combattants : Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants en Algérie, Tunisie & Maroc (ACPG & CATM)

Effectif de la section : 23 membres

- ◇ 3 anciens adhérents, déporté, réfractaire ou résistant
- ◇ 6 veuves d'Anciens Combattants (3 de prisonniers de guerre et 3 de CATM)

Notre vétéran Noël Laplace, entouré par les siens, a toujours bon pied bon œil. Roger Saint-Jean est désormais résident au foyer « Leus Lannes » tandis que Albert Forsans a intégré la maison de retraite à Peyrehorade. Un salut amical à nos trois anciens. Parmi les veuves, nous saluons particulièrement Simone Dachary et Marcelle Péducasse, nos veuves de prisonniers de guerre.

Nos activités

- ◇ Rendre les honneurs aux camarades qui décèdent
- ◇ Participer aux commémorations des 8 mai, 11 novembre, et 5 décembre

Nous continuerons à commémorer la fin des hostilités et l'hommage aux morts en Afrique du Nord le 5 décembre

Nos droits d'Anciens Combattants

Dès 75 ans révolus, faire valoir 1/2 part supplémentaire auprès de l'administration fiscale. Joindre la photocopie recto-verso de la carte du combattant à l'imprimé disponible en mairie.

Notre bureau : pas de changement

- ◇ Président d'honneur: Noël Laplace
- ◇ Président en exercice & secrétaire: Jean Baptiste Péré
- ◇ Trésorier en titre : Frédéric Garcia
- ◇ Trésorier suppléant : Roger Vincent
- ◇ Commissaires de quartier: Frédéric Garcia, Michel Laborde, Michel Roudon & Roger Vincent



Commémoration du 5/12/2012 en l'église St Pierre d'Orthevielle

Amicale Orthevielloise des Retraités

L'Amicale compte 170 adhérents et un nouveau conseil d'administration.

A la suite des démissions de Jacques Lignau trésorier, Yvonne Lacroix trésorière adjointe, Etienne Fortassier responsable de la logistique et Michel Dineau membre, l'assemblée générale du 28 Janvier a validé l'entrée de Claudine Lahieyte, François Cruchague, Guy Poiret et Alain Quesnel au CA.

L'organisation mise en place est la suivante :

- ◆ Président d'honneur : Pierre Rodriguez
- ◆ Présidents : René Lalanne et Jacques Larrieu
- ◆ Vices présidents : Jean et Jean -Noël Laborde
- ◆ Secrétaires : Annie Mouchet et Alain Quesnel
- ◆ Trésoriers : Marc Dubrana et Françoise Lartigue
- ◆ Membres : Michel Darricau, Claudine Lahieyte, François Cruchague et Guy Poiret.

Cette année, nous avons eu à déplorer le décès de notre Président d'honneur Pierre Rodriguez. Il n'a désiré aucune manifestation officielle de notre part ; nous avons respecté son désir eu égard à la grande discrétion dont il a fait preuve sa vie durant. Nous voulons ici lui signifier notre reconnaissance pour tout le bon « boulot » accompli au sein de l'amicale et dans ses divers ateliers.



Nos activités :

- ◆ cinq bals sont organisés contre trois l'année précédente; ceci pour nous donner les moyens de faire fonctionner :
- ◆ les ateliers de la marche, du tricot, des jeux (tous les lundis dans les locaux de l'ancienne école des filles), de la pétanque, de la chorale La CODA (tous les vendredis à Lahourcade).
- ◆ Nous organisons deux voyages : l'un à Dancharia : déjeuner-spectacle, l'autre au Pays Basque : repas palombe.

Les repas à Orthevielle se déroulent à la salle polyvalente pour trois d'entr'eux, le quatrième étant le pique-nique du bord des Gaves à la trompe du Vicq. Ces repas sont bien suivis et concoctés par notre cuisinier « maison ».

Merci à tous ceux qui nous permettent d'organiser et de faire fonctionner ces animations dans de bonnes conditions. Nous n'oublions pas de leur manifester notre reconnaissance par un petit « couannet ».

Comme chaque année, nos aînés de plus de 80 ans recevront un petit colis à l'approche de Noël.



L'AOR est une association bien vivante désireuse d'ouvrir la boîte à adhésions. Retraités de fraîche date ou plus anciens, venez nous rejoindre afin de participer à nos activités délaissant quelques instants la « télé/scotch ».

Association des Parents d' Elèves

L'Association des Parents d'Elèves regroupe des parents bénévoles, qui s'investissent dans la vie de l'école et travaillant en étroite collaboration avec la municipalité et les enseignantes.

L'APE assure d'une part la gestion de la restauration scolaire : l'achat de produits frais, la facturation des repas et l'encaissement. C'est grâce à cet investissement et à la compétence de notre cuisinière, Stéphanie, que nos enfants bénéficient de repas d'une grande qualité, à bas prix (1,65€ pour le repas enfant; 11624 repas, servis l'an passé).

D'autre part, l'APE met en place des actions et des manifestations afin de financer une partie ou la totalité des projets des enseignantes.

D'ailleurs, cette année a été placée sous le signe de l'innovation.

En effet, le loto a remplacé le traditionnel vide grenier, au mois d'avril ; la chasse aux œufs a été revue et corrigée et la fête des écoles a retrouvé une âme d'enfant. Le 28 juin, les jeux de la ludothèque, l'atelier de maquillage/ballons et la projection de "Madagascar 3" ont animé le fronton. Et, les parents, enseignants, élus et villageois, atablés non loin de là, n'en ont pas perdu une miette !

Par ailleurs, les projets ont été nombreux et variés :

les élèves de Petite et Moyenne Section ont travaillé avec un artisan pour la création d'un "bijou de sac" pour la fête des mères et sont allés à Marquèze en fin d'année ;

les élèves de Grande Section ont découvert la culture régionale et ont donné une représentation aux arènes de Pomarez ;

les élèves de Cours Préparatoire et de Cours Élémentaire première année, sont partis une semaine à la découverte de la Cité verte à Hagetmau (au programme natation, cirque, théâtre et G.R.S.).

Néanmoins, tout ceci ne serait possible sans l'incalculable soutien de Monsieur le Maire et son équipe (secrétaires et agents techniques) ; sans nos chères enseignantes (Agnès, Anne-Marie, Brigitte, Chrystel et Isabelle) et leurs assistantes ; sans notre adorable cuisinière et ses co-équipières ; sans oublier les nombreux membres actifs et tous les parents qui, tout au long de l'année, partagent avec nous cette belle aventure.



APE
Orthevielle



Association Sportive Orthevielloise section Pelote

Composition du bureau

Président : Frédéric Lafourcade
Vice Président : Hervé Lataillade
Secrétaires : Carole Cazenave et Lauilhé Béatrice
Trésorière : Marina Lajus
Vice Trésorière : Sandrine Laborde

Membres Actifs : Jean-Marc Dulucq, Jean-Luc Fortassier, Christian Fortassier, Mickaël Laforcade, Stéphane Lartigue, Cédric Lordon, Vincent Lagnet.

L'ASO section Pelote tient à remercier Monsieur Le Maire ainsi que la Municipalité pour la subvention exceptionnelle accordée au club afin de financer l'intervention d'un éducateur sportif au sein de l'école de pelote pour cette nouvelle saison. Les jeunes « pelotaris » sont accueillis le mardi soir en deux groupes sur deux créneaux horaires (17h15 à 18h et 18h à 19h15).

Le samedi 15 juin dernier, six finales jeunes d'un bon niveau se sont déroulées sur le fronton municipal. Le club remercie les enfants de l'école de pelote ainsi que leurs parents pour leur participation au bon déroulement de cette journée sportive et festive.

Le Tournoi Intercommunal a réuni cet été une cinquantaine d'équipes. Merci à tous les joueurs volontaires du Club qui ont participé à la bonne organisation, de par leur présence en soirée pour arbitrer.

Au mois d'août, deux joueurs du club ont porté les couleurs de l'ASO à Saint Pierre et Miquelon lors d'un Tournoi en Place Libre. Cédric et Vincent ont d'ailleurs remporté ce Tournoi lors de la Traditionnelle Fête Basque de l'Archipel.

Rendez-vous en été 2014 pour fêter les 40 ans du fronton, l'ASO envisage à cette occasion d'organiser des finales en place libre.

Bilan sportif

Championnat des Landes :

Trinquet : 3^{ème} **Série Hommes :**

Champions : Frédéric Lafourcade et Bertrand Paris

½ Finalistes : Hervé Lataillade et Jean-Luc Fortassier

Mur à Gauche : 1^{ère} **Série A Hommes :** ½ Finalistes Cédric Lordon et Vincent Lagnet

Place Libre : 1^{ère} **Série A Hommes :** 1 équipe d'Orthevielle en finale

Finalistes : David Perez et David Destribats

½ Finalistes : Vincent Lagnet et Hervé Bélestin

Pour l'École de Pelote : tous nos encouragements à Yanis, Unai, Théo F, Baptiste, Killian, Bastien, Romain et Théo D qui ont participé aux divers rassemblements proposés par la Ligue des Landes.

Benjamins : Barrages 1/8^{ème} Clément Laborde et Maxime Souharce

Poussins : Barrages Killian Soulu et Anaïs Lordon

Barrages Bastien Cazenave et Romain Laborde

½ Finalistes Adrien Cazenave et Thibault Lauilhé

Championnat de France :

Mur à Gauche : 1^{ère} **Série Nat A Hommes** ¼ Finalistes Cédric Lordon et Vincent Lagnet

Place Libre : 1^{ère} **Série Nat A** ½ Finalistes : Vincent Lagnet et Hervé Bélestin

¼ Finalistes : David Perez et David Destribats

Poussins : ½ Finalistes Adrien Cazenave et Thibault Lauilhé

Rappel : pour pratiquer la pelote basque en compétition, une licence sportive est nécessaire avec obligation de fournir un certificat médical. Par contre, pour participer à des tournois en place libre, mur à gauche ou trinquet une licence loisir est suffisante et fortement recommandée.

Ne pas hésiter à contacter le club pour obtenir une licence pour 2014. Nous vous attendons nombreux et espérons accueillir de nouveaux licenciés et bénévoles au sein de l'ASO Pelote !!!

Pour toute question ou renseignement, courriel du club : orthevielle.aso-pelote@laposte.net

Bibliothèque

La Bibliothèque fait partie du réseau Départemental de lecture publique et fonctionne avec une Equipe de 8 Bénévoles.

De nombreux ouvrages : Documentaires, romans, fonds local, policiers, livres en gros caractères, albums jeunesse, BD, et périodiques (Pyrénées, Rustica, Que choisir, Orthenses) sont proposés. L'inscription et le prêt sont gratuits. Le Bibliobus passe 2 fois par an pour renouveler le stock. Un système de navettes assure la livraison des ouvrages réservés par les lecteurs.

**Heures d'ouverture : Mardi : 16h30-18h00
Samedi : 14h30-15h30
Juillet/ Août : Mardi : 16h-18h**

Accueil de classes le mardi : 13h45-16h30 (prêt et ateliers lecture)

L'Exposition itinérante: «Saint-Jacques de Compostelle « des Pèlerins à travers les Siècles » initiée par la Communauté des Communes avec le Réseau des Bibliothèques du Pays d'Orthe en partenariat avec la Médiathèque Départementale et l'Association « Les amis de Saint-Jacques » a fait escale dans notre Commune du 17 Mai au 12 Juin.



De nouveaux services en ligne

Votre inscription vous permet d'accéder gratuitement à la Médiathèque Numérique de la Médiathèque Départementale. Vous y trouverez des livres, films, vidéos, magazines, musique et un espace enfants. Il suffit de demander vos identifiants à la bibliothèque et de vous connecter :

[http://www.medialandes.org /](http://www.medialandes.org/)

**La Bibliothèque vient d'être informatisée et possède sa boîte mail :
bibliotheque.orthevielle40@orange.fr**

Adresse : 6 place Montgaillard 40300 Orthevielle

Tel : 05 58 73 05 90

Comité des fêtes

Tirage de la Bourriche 2013

- | | |
|--------|-------------------------|
| N° 6 | un jambon |
| N° 12 | un barbecue |
| N° 28 | une raclette électrique |
| N° 52 | un bloc de 5 couteaux |
| N° 62 | un presse agrume |
| N° 73 | un mixeur |
| N° 84 | un couteau électrique |
| N° 91 | un four micro ondes |
| N° 121 | un batteur électrique |
| N° 233 | un grille pain |
| N° 268 | un cuiseur vapeur |



Du « non stop » du 5 au 7 juillet 2013

Un jour de fête en moins cette année, mais un programme plus dense que jamais.

Vendredi soir, Monsieur le Maire et ses adjoints ont invité le conseil municipal, les employés communaux et le comité des fêtes pour une « grillade party » avant la soirée mousse célébrant l'ouverture des fêtes.

Samedi matin au fronton, le clown Turlututu dont c'était la « Despedida » a enchanté les enfants du village par ces jeux et ses pitreries. L'après-midi, plus de 40 équipes de boulistes se sont affrontées, et le soir près de 800 convives étaient réunis pour la traditionnelle anguillade orchestrée par de nombreux bénévoles que nous remercions encore..

Dimanche matin, la messe en l'église St-Pierre était animée par une belle prestation de notre Chorale Orthevielloise Dous Amics.

Nouveauté à midi, les « moules –frites » ont rassemblé nombreux Ortheviellois en attendant la course cycliste de l'après-midi, organisé par le Peyrehorade Sport Cyclisme. Le soir, nous avons eu la primeur du nouveau spectacle gratuit des « Miss Cabaret », apprécié par une audience nombreuse avant le merveilleux feu d'artifice en musique qui clôtura le cru 2013 des fêtes patronales de notre beau village.

Les personnes de tout âge souhaitant intégrer le comité des fêtes 2014 sont priées de se manifester auprès du secrétariat de mairie.



Infos pratiques

Heures d'ouverture de la mairie

lundi - mercredi - vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Mardi - jeudi - samedi : 9h-12h

Tel. 05 58 73 05 90

Fax : 05 58 73 17 31

Email: mairie.orthevielle@wanadoo.fr

Site Internet : www.orthevielle.fr

Services mairie

Photocopie A4: 0.15 € - A3 : 0.30€

Expédition de fax 0.30 € / page

Location salle polyvalente (avec cuisine, chambre froide & mobilier & vaisselle) : 1 jour 150 €
week-end 300 € - jour supplémentaire 50 €

Location Grange de Lahourcade : 50 €/jour

Heures d'ouverture de l'Agence postale

Du mardi au samedi : 9h - 12h

Levée du courrier 12h sauf le samedi

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 16h30 - 18h / samedi : 14h30 - 15h30

Déchetterie route de Dax : lundi-mercredi-samedi : HIVER (novembre à mars) 8h -12 h / 13h15 -18h
ÉTÉ (avril à octobre) 8h30 -12h / 13h15 -18h30

Divagation des animaux

Vu l'arrêté municipal du 14 mai 1998

Vu l'adhésion par l'intermédiaire de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe au Syndicat mixte du chenil de Birepoulet de Capbreton (05.58.41.04.73),

Les chiens et les chats errants seront capturés et conduits au chenil. Les propriétaires devront les récupérer après s'être acquittés des droits de garde. Passé huit jours, l'animal devient propriété de la fourrière .

Elagage des arbres —Entretien des haies

L'arrêté municipal du 18 juillet 1977 fait obligation à tous les riverains des voies communales ou rurales d'élaguer leurs arbres à l'aplomb du domaine communal et d'entretenir les haies de façon à ce qu'elles ne fassent pas saillie sur le domaine public.

Nuisances sonores

Rappel de l'arrêté préfectoral du 25/11/2003

Article 16 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ce de jour comme de nuit

Article 17: les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants - les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h